

Extrait du Rapport SPORT MONDIALISÉ : LES DÉFIS DE LA GOUVERNANCE mars 2021

UNE GOUVERNANCE DU SPORT TENANT ENFIN COMPTE DES ENJEUX DE FÉMINISATION

Inutile de rappeler ici la conception du baron Pierre de Coubertin et la place qu'il entendait réserver aux femmes. Fidèles à son héritage et relativement sourds aux mouvements de revendications de la seconde moitié du XX^e siècle, les successeurs du promoteur des Jeux olympiques modernes laissèrent plusieurs décennies la porte fermée aux problématiques touchant à la féminisation du sport. Pendant longtemps donc cette question resta accessoire, reléguée dans un ordre du jour que l'on estimait déjà bien chargé.

Pourtant, compte tenu de l'importance croissante de cette thématique, comme sujet désormais politique promu par de nombreux pays, organisations internationales

comme associations de plaidoyer, il semblerait que le mouvement sportif se soit saisi de cet enjeu, à la fois sur les terrains, mais également au sein des instances.

La féminisation du sport : un sujet désormais politique

La prise en compte de la question du genre et de l'égalité des sexes semble donc peu à peu s'imposer au sein l'agenda des instances¹¹², qu'il soit sportif ou politique, les deux s'influencent réciproquement. Les objectifs de développement durable (ODD)¹¹³, et notamment l'objectif 5 « Égalité entre les sexes », considèrent ainsi que le sport peut être un formidable outil de promotion¹¹⁴, comme nombre d'études ont pu le démontrer au cours des dernières années.

FOCUS - CHRONOLOGIE SUCCINCTE DES CORPUS INTERNATIONAUX VISANT À RENFORCER L'ÉGALITÉ DES GENRES

Les avancées connues aujourd'hui concernant la question de la féminisation du sport ont été le fruit de plusieurs décennies de luttes sociales et politiques au sein, mais également en dehors du monde du sport. En effet, nombre d'organisations supranationales ont cherché à sortir du *statu quo*, à travers notamment des engagements internationaux, entraînant ainsi un mouvement général vers une plus grande prise en compte de l'égalité des genres.

→ **1948** : Adoption par l'ONU de la Déclaration universelle des droits de l'homme¹¹⁵ (article 2)

→ **1950** : Adoption par le Conseil de l'Europe de la Convention européenne des droits de l'homme¹¹⁶ (article 14)

→ **1975** : 1^{re} conférence mondiale sur les femmes organisée par l'ONU

→ **1978** : Adoption par l'UNESCO de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport, qui consacre le sport et l'éducation physique comme droit fondamental¹¹⁷ pour tous et toutes.

¹¹² Voir notamment la *Revue internationale et stratégique*, n°119, IRIS Éditions - Armand Colin, Paris, été 2020.

¹¹³ « 17 objectifs pour sauver le monde », *un.org*, 1 novembre 2020, disponible sur <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

¹¹⁴ UNOSDP, *Sport and the sustainable development goals: An overview outlining the contribution of sport to the SDGs*, 2018, disponible sur

https://www.un.org/sport/sites/www.un.org.sport/files/ckfiles/files/Sport_for_SDGs_finalversion9.pdf

¹¹⁵ Déclaration universelle des droits de l'Homme, 10 décembre 1948.

¹¹⁶ Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, 4 novembre 1950.

¹¹⁷ Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport, 18 novembre 2015, https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000235409_fre

- **1979** : Adoption par l'ONU de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹¹⁸.
- **1995** : Déclaration et programme d'action de Pékin qui fixent objectifs et actions stratégiques¹¹⁹.
- **2000** : Organisation par le Conseil de l'Europe de la 9^e conférence des ministres européens responsables du sport¹²⁰.
- **2003** : Résolution du Parlement européen du 5 juin 2003 rappelant que « l'objectif d'égalité des chances tend à la suppression des barrières entre sport dit "masculin" et sport dit "féminin", que l'objectif est de favoriser une ouverture effective des disciplines sportives aux deux sexes et de permettre à chaque fille et à chaque garçon d'exercer l'activité physique de son choix. »¹²¹.
- **2007** : Publication du Livre blanc sur le sport par l'Union européenne.
- **2010** : Constitution par le Conseil de l'Europe de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), mis en œuvre en 2010.
- **2010** : ONU Femmes est créé
- **2015** : Révision par l'UNESCO de la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport confirmant l'importance de l'égalité des genres dans le domaine du sport.
- **2015** : Adoption des objectifs de développement durable à l'horizon 2030¹²². Le 5^e objectif consacre l'égalité entre les sexes. Le sport est spécifiquement mentionné comme un moyen d'y parvenir.
- **2017** : Adoption lors de la 6^e conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VI) du plan d'action Kazan¹²³.

¹¹⁸ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 18 décembre 1979, <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

¹¹⁹ Déclaration et programme d'action de Beijing, septembre 1995, https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/bpa_f_final_web.pdf?la=fr&vs=754

¹²⁰ Conférence des ministres européens responsables du Sport, Rapport du Secrétaire général, Bratislava, Slovaquie, 30-31 mai 2000, <https://rm.coe.int/16804da28c>

¹²¹ Résolution du Parlement européen, *Femmes et sport*, 5 juin 2013, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P5-TA-2003-0269+0+DOC+XML+V0//FR>

¹²² Déclaration et Programme d'Action de Beijing, articles 83m, 107f, 183, 280d,

<https://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/>
<https://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf>

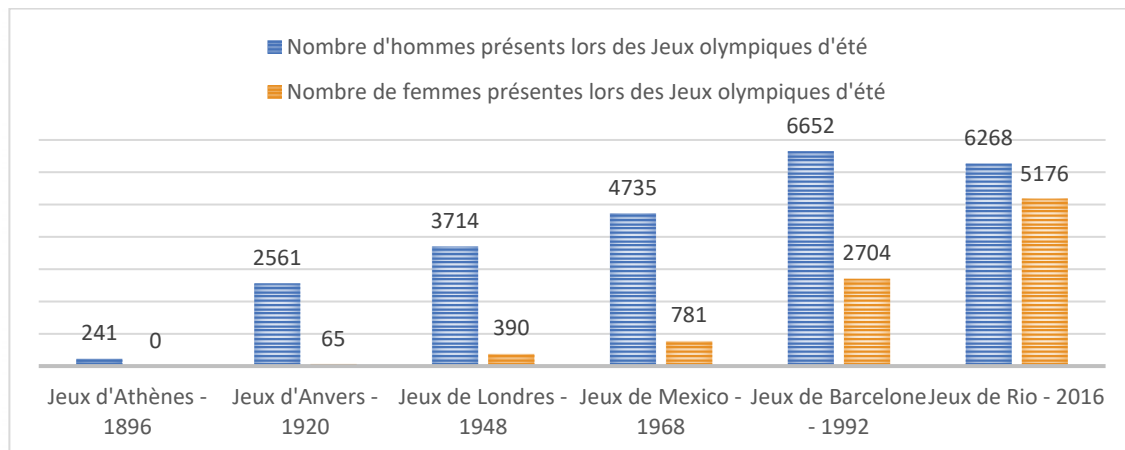
¹²³ Plan d'action de Kazan, 15 juillet 2017, <http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002527/252725f.pdf>

Une pratique féminine en augmentation

Enfin considérée comme un enjeu de développement à partir du tournant des années 1990, la féminisation du sport s'est traduite par plusieurs changements : les interdictions de pratique sportive ont petit à petit été levées, les compétitions se sont multipliées, amenant avec elles de nouvelles pratiquantes. Rappelons à toutes fins utiles que les épreuves féminines de sabre, lutte (2004) et boxe (2012) ont été, parmi les sports figurant depuis longtemps au programme olympique, les dernières à être admises.

Particulièrement scrutés, les Jeux olympiques et paralympiques sont d'excellents indicateurs de la croissance de la pratique féminine. Totalement absentes au début de l'ère olympique, les sportives deviennent de plus en plus nombreuses au cours des dernières éditions, jusqu'à désormais constituer des contingents quasiment équivalents à ceux des sportifs masculins lors des Jeux olympiques d'été. Les Olympiades d'été de Tokyo 2020 et Paris 2024 devraient présenter des effectifs masculins et féminins équivalents.

Graphique 6 : Évolution du nombre de sportifs hommes et femmes présents lors des Jeux olympiques d'été (1896-2016)

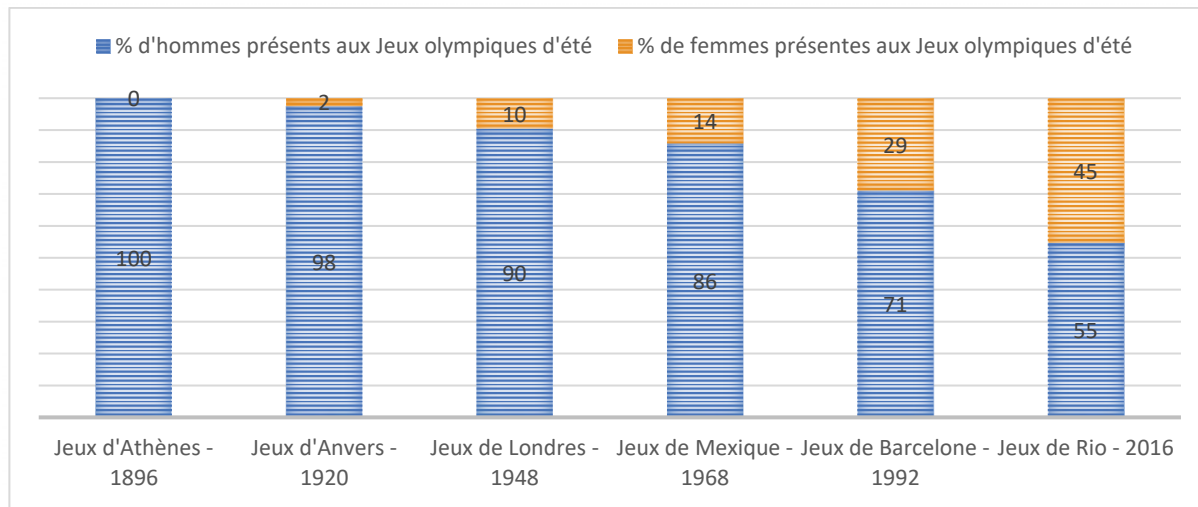


Source : Site du CIO

Toutefois, soulignons une différence de contingents encore notable concernant les Jeux olympiques d'hiver (57 %/43 % lors des Jeux de 2018), mais surtout lors des Jeux paralympiques d'été (61 %/39 % lors des Jeux de 2016) comme d'hiver 2018 (76 %/24 % lors des Jeux de 2018)¹²⁴.

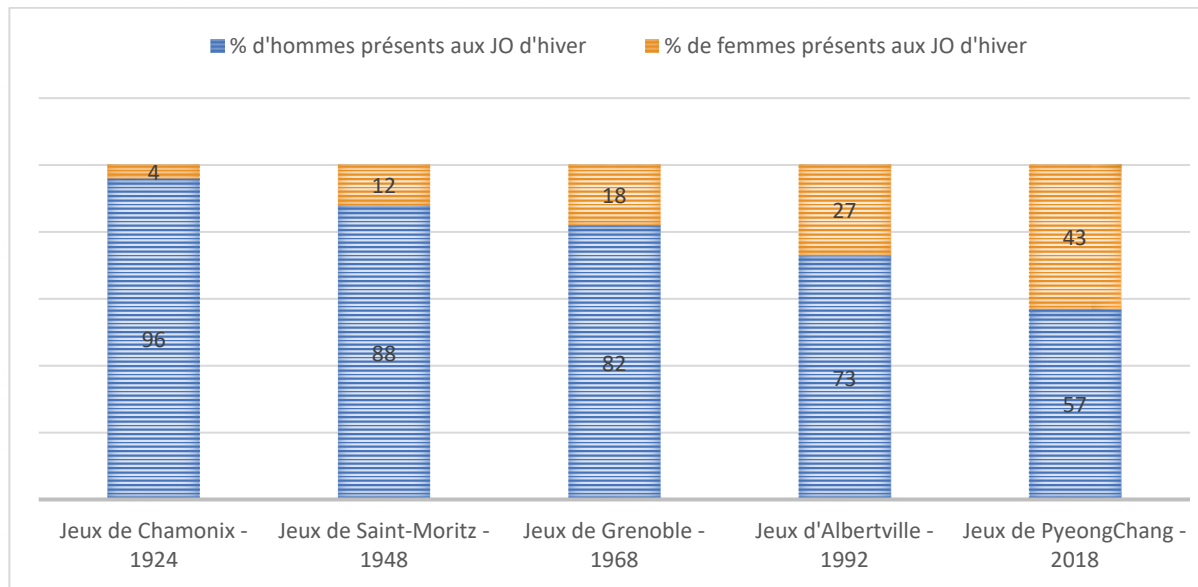
¹²⁴ Données issues des sites du CIO et de l'IPC.

Graphique 7 : Répartition par genre des sportifs présents lors des Jeux olympiques d'été (1896-2016)



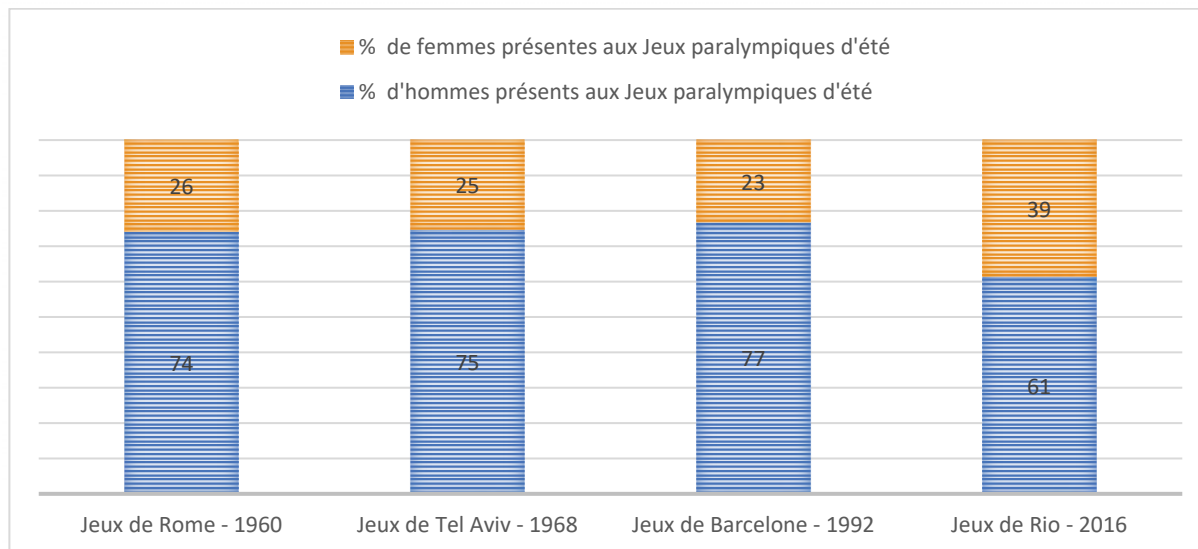
Source : Site du CIO

Graphique 8 : Répartition par genre de sportifs présents lors des Jeux olympiques d'hiver (1924-2018)



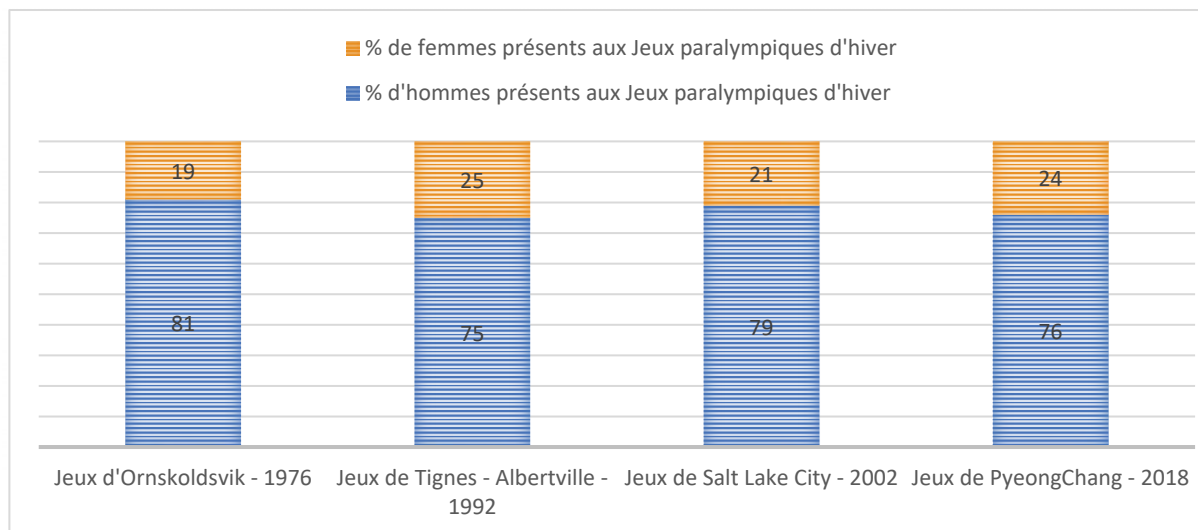
Source : Site du CIO

Graphique 9 : Répartition par genre des sportifs présents lors des Jeux paralympiques d'été (1960-2016)



Source : Site du CIO

Graphique 10 : Répartition par genre des sportifs présents lors des Jeux paralympiques d'hiver (1976-2018)

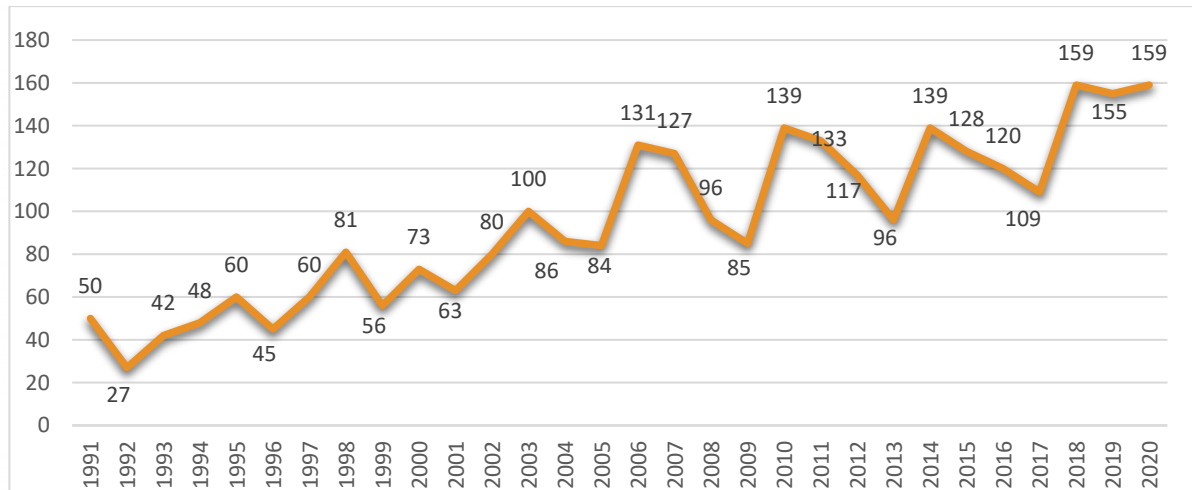


Source : Site du CIO

Dans le cas du football, là encore, une tendance à la hausse est nettement visible. Interdit pour des raisons de morale, de pudeur ou politique, le football pratiqué par les femmes a connu depuis le début des années 1990 un considérable développement. Alors que seulement 29 % des fédérations membres de la FIFA avaient vu leur équipe nationale féminine jouer une rencontre internationale en

1991, elles étaient 49 % en 2003, avant d'atteindre un record en 2018 avec 159 sélections nationales représentées¹²⁵.

Graphique 11 : Nombre d'équipes féminines nationales ayant disputé des rencontres internationales par année (1991-2020)



Source : Site de la FIFA

Par ailleurs, et d'après le site de la FIFA¹²⁶, seules 16 fédérations nationales n'ont pour l'instant jamais organisé de matchs officiels avec leurs équipes féminines¹²⁷.

Cette féminisation de la pratique est également observable dans d'autres sports, comme le rugby. En l'espace de dix ans, le nombre de pratiquantes a, en effet, presque doublé.

Plusieurs raisons peuvent ici être avancées : l'arrivée du ballon ovale parmi les sports olympiques depuis 2016, et au moins jusqu'à 2024, impliquant une compétition féminine comme masculine ; la politique interne de la Fédération internationale de rugby, qui, dès 2006, a commencé à se saisir de la question de la féminisation, à plus forte raison depuis le milieu des années 2010 à travers le développement d'un plan stratégique à horizon 2025¹²⁸ ainsi qu'à travers une campagne « Try and Stop Us »¹²⁹.

¹²⁵ Données IRIS récoltées à l'occasion de l'écriture du rapport *Quand le football s'accorde au féminin*, 2019.

¹²⁶ Site officiel de la FIFA, <https://fr.fifa.com/fifa-world-ranking/associations/>

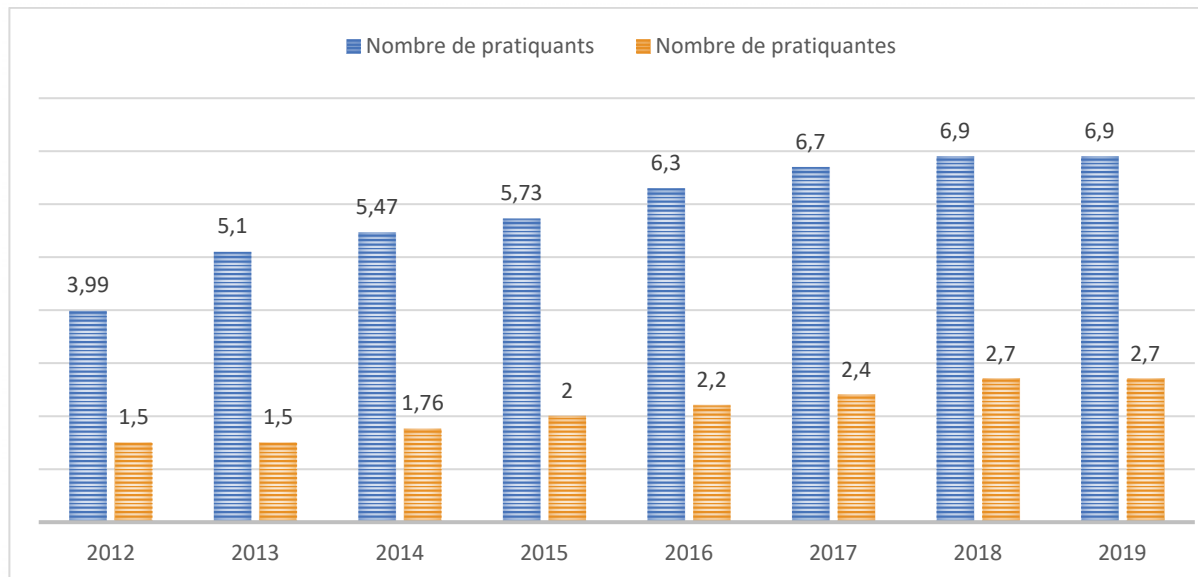
¹²⁷ Ces pays sont : l'Arabie Saoudite, de Brunei, du Cap-Vert, de Gibraltar, du Liechtenstein, de la Mauritanie, de Montserrat, d'Oman, de Saint-Marin, des Seychelles, de la Somalie, du Soudan, du Soudan du Sud, du Tchad, du Turkménistan, et du Yémen.

¹²⁸ Citons ici le *Women's development plan - Accelerating the global development of women in rugby 2017-2025*, https://pulse-static-files.s3.amazonaws.com/worldrugby/document/2019/12/02/edcf47e7-af75-4caf-b72c-be57d338a232/2019-WomeninRugby-Womens_Plan-1_Pager-DIGITAL-EN.pdf

¹²⁹ Site internet spécifiquement dédié au rugby féminin, <https://www.women.rugby/>

Graphique 12 : Nombre de joueurs (licenciés et non licenciés) recensés par World Rugby

En millions



Source : *Annual Report de World Rugby*

La persistance d'un « plafond de verre » au sein des instances dirigeantes

Dans le cadre d'un article publié en 2002 s'interrogeant sur la construction des relations de genre au sein des organisations sportives, les auteurs arrivaient à la conclusion que plusieurs facteurs - langage, pratiques, politiques - étaient utilisés au sein des organisations sportives pour « créer des relations qui favorisent un environnement masculin par rapport au féminin », ajoutant que compte tenu de la longévité et de la persistance de ces pratiques, il est également difficile de les contester¹³⁰. Cela exprime ce que l'on dénomme de façon sans doute trop simpliste le « plafond de verre », qui demeure résistant en dépit des annonces et plans d'action lancés à l'échelle internationale.

En effet, bien que la première conférence mondiale du CIO sur « la femme et le sport », en 1996, préconisait une plus grande prise en compte des femmes au sein de la gouvernance, les instances dirigeantes ont été longues à se saisir du problème. Au cours des vingt dernières années, les recherches¹³¹, par ailleurs encouragées par le CIO lors de la conférence de 1996, comme les actions de

¹³⁰ S. Shaw et T. Slack, « "It's Been like That for Donkey's Years": The Construction of Gender Relations and the Cultures of Sports Organizations », *Culture, Sport, Society*, vol. 5, n° 1, 2002.

¹³¹ Arnout Geeraert, Jens Alm, et Michael Groll, « Good Governance in International Sport Organizations: An Analysis of the 35 Olympic Sport Governing Bodies », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 6, n° 3, 2014, p. 281-306.

plaidoyer d'organisations supranationales ou non gouvernementales¹³² se sont multipliées. Toutes ou presque avancent que le changement s'avère complexe à mettre en œuvre au sein des instances de gouvernance du sport, comme en témoignent de nombreux articles mettant en évidence la - très - faible présence de femmes à des postes à responsabilités. En 2015, et face à une représentation moyenne des femmes au sein des instances sportives de 19,7 % dans 45 États, une étude concluait que la présence, ou plutôt le manque de présence, de femmes au sein de la gouvernance du sport demeurait donc encore un problème mondial¹³³. Empruntant des principes de gouvernance d'entreprise, les auteurs rappellent l'existence de deux principes : d'une part le principe éthique, qui considère que les femmes, représentant des parties prenantes, devraient donc être incluses dans l'organisation ; d'autre part le principe « corporate », qui précise que leur inclusion augmente la réserve de talents disponibles pour la sélection à des postes de direction. En appliquant ces raisonnements aux résultats obtenus, la conclusion est sans appel : « la grande majorité des organisations sportives nationales n'adhèrent non seulement pas à des pratiques commerciales éthiques, mais ne parviennent pas non plus à maximiser le potentiel de performance de l'organisation »¹³⁴.

Pourtant, lors de la 5^e conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport à Los Angeles en 2012, la place des femmes au sein de la gestion et de l'encadrement était considérée comme un axe prioritaire de travail¹³⁵.

Sur la question des fédérations olympiques, la situation est semblable :

	Nombre de présidents (%)	Nombre de présidentes (%)
Présidence de fédération olympique internationale	36 (92 %)	3 (8 %)
Vice-présidence de fédération olympique internationale	121 (89 %)	15 (11 %)

En mai 2020, l'organisation olympique se targuait d'afficher une progression d'année en année vers l'égalité des sexes au sein de ses 30 commissions, passant

¹³² Play the Game et Action for Good Governance in International Sports Organisations, *Action for Good Governance in International Sports Organisations*, Play the Game, Copenhague, 2013.

¹³³ Johanna Adriaanse, « Gender Diversity in the Governance of Sport Associations: The Sydney Scoreboard Global Index of Participation », *Journal of Business Ethics*, vol. 137, n° 1, 2016, p. 149-60.

¹³⁴ *Ibidem*.

¹³⁵ Déclaration de Los Angeles, 5^e conférence mondiale du CIO sur la femme et le sport, 16-18 février 2012, https://stillmedab.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Conferences-Forums-and-Events/Conferences/IOC-World-Conferences-on-Women-and-Sport/5e-Conference-mondiale-du-CIO-sur-la-Femme-et-le-Sport-Declaration-Los-Angeles-2012.pdf#_ga=2.113547271.1072541812.1605306369-105777869.1600637310

de 20 % à 47 % en l'espace de sept ans¹³⁶. Si l'on ne peut évidemment que saluer ces progrès, il convient toutefois de décortiquer avec plus de précisions ces chiffres, pour voir que le tableau est, en réalité, plus nuancé.

	Nombre total de membres	Nombre total de femmes	% de femmes
Membres actifs	101 ¹³⁷	39	37,38 %
Membres honoraires	46	1	2 %
Présidents (1896-2020)	9	0	0 %
Bureau exécutif	15	5	33 %
Commissions (présidents)	30	7	23 %
Commission (vice-président)	9	2	22 %
Commission (membres)	473	222	47 %

Plus précisément, les disparités au sein des commissions sont assez importantes, puisque les femmes sont près de 67 % au sein de la Commission « femmes dans le sport », elles ne sont que 20 % au sein de la Commission « Olympic Channel ». Néanmoins, il convient de reconnaître qu'elles sont présentes au sein des commissions stratégiques : athlètes (45,5 %), héritage (51 %), éthique (75 %).

Au-delà des chiffres, c'est désormais une fine étude des décisions qui permettra de déterminer la place réelle des femmes au sein du CIO, d'estimer leur pouvoir de décision et de confirmer qu'elles ne sont pas simplement un quota brandi par l'organisation.

La Covid-19 menace les avancées réalisées en matière de féminisation

Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer toutes les conséquences de la crise sanitaire débutée fin 2019, d'aucuns s'accordent à dire que « les répercussions de la Covid-19 sont ressenties plus durement par les femmes et les filles dans de nombreux domaines de la vie en raison des inégalités de genre »¹³⁸, le sport ne faisant ici

¹³⁶ « La proportion de femmes membres des commissions du CIO atteint un nouveau record : 47,7% avec deux nouvelles présidentes », 28 mai 2020, disponible sur <https://www.olympic.org/fr/news/la-proportion-de-femmes-membres-des-commissions-du-cio-atteint-un-niveau-record-47-7-avec-deux-nouvelles-presidentes>

¹³⁷ Nous tenons ici compte de la suspension et du retrait de certains membres, tels qu'indiqués sur le site du CIO.

¹³⁸ ONU Femmes, *Covid-19, women, girls and sport: Build back better*, 2020, <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/brief-covid-19-women-girls-and-sport-en.pdf?la=en&vs=2629>

évidemment pas exception. Comme le présente le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la crise liée au coronavirus n'aura pas créé de nouvelles inégalités, mais les aura principalement aggravées, en touchant principalement ceux et celles qui étaient déjà les plus vulnérables¹³⁹.

En l'occurrence, le sport féminin se trouve ici touché à double titre. D'une part, parce que le développement de la féminisation du sport repose principalement sur deux piliers que sont la pratique et la médiatisation, auxquels la crise de la Covid-19 a mis un sérieux coup d'arrêt. Ainsi, en l'espace de quelques semaines, le sport a déserté les terrains, mais, dans le cas du sport au féminin, a également disparu des débats, discussions et réflexions concernant « le sport de demain ». Alors que les projets pour penser sur le « sport d'après » se multipliaient, très rares furent les réflexions s'interrogeant sur le futur du sport au féminin. Par ailleurs, et alors que des championnats masculins reprenaient, d'autres féminins se voyaient définitivement arrêtés¹⁴⁰.

D'autre part, et comme l'ont souligné les rapports de FIFPro d'avril et de novembre 2020, les conséquences de cette crise sanitaire ont été particulièrement inquiétantes en ce qui concerne la pratique féminine du football, en raison de son manque de structuration politique comme économique. Beaucoup ont considéré que la fin des années 2010 pouvait être un tournant de l'histoire du « football féminin »¹⁴¹, ce qui fut confirmé par le lancement de la première « stratégie pour le développement du football féminin de la FIFA », mais également par la réussite de la Coupe du monde féminine organisée en France à l'été 2019.

Pourtant, les recherches révèlent déjà que les effets de cette crise encore en cours et les « retombées économiques qui en découlent ont un effet disproportionné sur les femmes et un effet régressif sur l'égalité des sexes ». L'absence de salaires ou de dédommagement, l'accroissement des inégalités déjà criantes dans le football à l'échelle internationale,¹⁴² mais également dans d'autres pratiques, et le retrait d'investisseurs économiques menacent donc sur le court terme la survie du sport féminin.

¹³⁹ PNUD, *Coronavirus versus inégalités*, 2020, disponible sur <https://feature.undp.org/coronavirus-vs-inequality/fr/>

¹⁴⁰ Les exemples ici sont nombreux : dans le football, citons le cas de l'Angleterre, l'Italie et de l'Espagne ; dans le domaine du rugby, à l'automne 2020, les matchs de Top 14 se poursuivent alors que ceux de l'Elite 1 ont été officiellement interrompus jusqu'en janvier 2021.

¹⁴¹ Pascal Boniface et Carole Gomez, *Quand le football s'accorde au féminin*, UNESCO Edition, 2019.

¹⁴² FIFPRO, *Les syndicats de FIFPRO révèlent l'impact de la Covid-19 sur le football féminin*, novembre 2020, disponible sur <https://www.fifpro.org/media/p2qnxsxu/les-syndicats-de-joueurs-de-la-fifpro-%C3%A9v%C3%A8lent-l-impact-de-la-covid19-sur-le-football-f%C3%A9minin.pdf>

Considéré désormais comme un axe prioritaire par de nombreuses fédérations et organisations sportives, le sport au féminin devra être plus soutenu encore au cours des prochaines années. Des réponses quant à son statut et son modèle économique devront être rapidement être apportées, au risque, dans le cas contraire, de voir l'ensemble des efforts déployés depuis plusieurs années par certains être réduits à néant.

